



Règlement des Sorties Familiales

Centre Social Duchère Plateau

Les Inscriptions

- Pour participer à une sortie familiale il faut prendre **obligatoirement l'adhésion** au Centre Social et accepter le règlement.
- Les **inscriptions** se font impérativement **à l'accueil** du Centre Social et **par ordre d'arrivée**. Un créneau en soirée est proposé pour les parents qui travaillent.
- Chaque famille inscrit uniquement sa propre famille. (un ticket à l'accueil par famille)
- L'**inscription** est validée **après règlement de la somme dû**.
- Deux sorties familiales avec des destinations sur une même thématique seront proposées à des dates rapprochées. **Les familles ne peuvent s'inscrire qu'à une seule des sorties.**
- **Les Duchérois et usagers actifs** impliqués dans une activité de l'association **restent prioritaires** pour les sorties familiales. La seule exception concerne un adulte qui souhaiterait s'inscrire en tant qu'accompagnateur pour venir en appui à une famille.
- Si une famille donne la responsabilité de ses enfants pour la journée à une autre famille, une attestation d'autorisation lui sera réclamée.
- **Les enfants de moins de 3 ans révolu ne peuvent participer aux sorties à la neige.**

La tarification

La tarification est établie en fonction du coût réel de la sortie (frais de transports, frais d'activité, frais alimentaire et frais annexes). La participation financière est établie entre 25 et 75% du cout réel par personne de la sortie.

Nous proposons également un tarif Non adhérent qui représente 100% du cout réel.

Dans tous les cas, la référente famille possède la fiche budgétaire de la sortie dument validée par sa direction.

Les Annulations

- En cas d'**annulation** de la sortie par le **Centre Social** (conditions météo défavorables, nombre de participants insuffisant...) **chaque famille sera remboursée.**

- En cas **d'annulation par une famille moins de 3 jours** avant, **aucun remboursement** ne sera fait (sauf sur présentation d'un justificatif en cas de maladie ou d'un événement familial grave)

L'assurance

Les adhérents sont assurés par le Centre Social dans le cadre des activités qu'il organise.

En cas d'incident, la responsabilité civile du Centre prend en charge les dommages corporels et matériels qu'ils peuvent subir, **en complément de leurs organismes sociaux** (sécurité sociale et mutuelle). Cela n'empêche pas les adhérents d'avoir leur propre assurance civile.

Le déroulement de la journée

- AU moins deux animateurs du Centre Social participent à la sortie. Ils ont en charge de veiller au bon déroulement de la journée pour l'ensemble du groupe. Ils sont déchargés de toute responsabilité de surveillance ou d'encadrement des **enfants qui sont sous la seule responsabilité de leurs parents**.
- Pour un bon déroulement de la journée, il est important que **chacun veille au respect de chacun des membres du groupe**. Ceci implique un **respect des horaires** durant la sortie et une **gestion des éventuels désaccords en dehors du groupe**.
- Les personnes gardent les mêmes places dans le car aussi bien à l'allée qu'au retour.
- En cas de mauvais temps sur place, le retour peut être anticipé
- La responsable de la sortie remettra **un numéro de téléphone portable** à chaque famille participante afin qu'elle puisse être contacté au moindre souci.

Les sorties familiales sont organisées collectivement avec les habitants dans une démarche participative en cohérence avec le Centre Social.

Ce règlement a été élaboré collectivement avec un groupe d'adhérents le 15/10/2015 et le 9/11/2015. Après sa mise en pratique, il pourra être rediscuté et réadapté si nécessaire.

Date de la sortie: Nom de la famille:

Nombre d'enfants: Ages:

Lu & approuvé, fait le: Signature